

DATE DE CONVOCATION

23/02/2021

DATE D’AFFICHAGE

23/02/2021

L’an deux mille vingt et un, le premier mars à dix huit heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :
Monsieur Gilles LAGAÛZERE

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23**EN EXERCICE : 23****PRÉSENTS : 21****PROCURATIONS : 01****VOTANTS : 22**

Étaient présents M. Mme LAGAÛZERE – RESSIOT Didier - CAPRAIS
Dominique – MOHAND O AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE
Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – TILLOS
Marie-Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry –
SICARD Christine – CAMBE Thierry – BAGES LIMOGES Carine –
DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa – MACHEFE Thomas – BROUILLON
Monique – POLONI Pascal

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Mme COUZIGOU Laurent – ALLARD Aurélie

Absents : M. Mme

Procuration : M. COUZIGOU Laurent procuration à M. CAMBE Thierry

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire.

N° 013/2021

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D’ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) DU 01
DECEMBRE 2020.**

Après exposé par Monsieur Didier RESSIOT 1er adjoint et également vice-
président de la CLECT à Val de Garonne Agglomération, du rapport de
cette commission en date du 01 décembre 2020,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se
prononcer sur le ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE:

- D’adopter le compte rendu du rapport de la CLECT en date du 01
décembre 2020.

Le Maire :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour
(02/03/2021) au siège de la collectivité ;
. informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de
pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de
sa publication (02/03/2021) et de sa réception par le représentant de l’état.

PUBLICATION LE 02 MARS 2021.

Fait à Sainte Bazeille le .. 02 Mars 2021

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,
Gilles LAGAÛZERE

